



Communiqué

Pour diffusion immédiate

REMBLAYAGE DE L'ANCIENNE BRIQUETERIE BRIQUES MERIDIAN
ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET LE PROPRIÉTAIRE

La Prairie, le 1^{er} juin 2020 – La Ville de La Prairie et Acti-Cité Inc., propriétaire du terrain de l'ancienne briqueterie Briques Meridian, ont conclu une entente sur le nettoyage, l'entretien et le financement des infrastructures routières utilisées par les camions procédant au remblayage de la carrière.

Rappelons que ces opérations de remblayage ont récemment fait l'objet d'un certificat d'autorisation décerné par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

L'entente prévoit donc des conditions strictes sur les horaires permis pour le camionnage, des mesures de gestion des nuisances, ainsi que de suivis des plaintes.

En contrepartie, la Ville s'engage à demander à la MRC de retirer le Règlement de contrôle intérimaire visant l'interdiction de remblaiement, ce qui mettra fin de *facto* au litige juridique en cours avec le propriétaire.

« La Ville répond à l'appel des citoyens et citoyennes, entendu le 28 janvier dernier lors de la première assemblée publique d'information, qui souhaitent que des mesures soient mises en place rapidement pour atténuer les nuisances dues au camionnage et garantir l'entretien et la réfection de nos routes. Un dialogue franc et respectueux avec le propriétaire a permis de convenir de cette entente, au bénéfice de tous. Je suis convaincu qu'elle permettra de poursuivre notre démarche de participation publique sur des bases sereines et je suis heureux de constater que le propriétaire s'est engagé à y participer pleinement », a déclaré le maire, Donat Serres.

Au chapitre des redevances versées à la Ville, l'entente prévoit le versement par le propriétaire d'une somme de 0,60 \$ la tonne métrique transitant sur les routes, et ce, dès la signature de l'entente. Une somme rétroactive de 0,30 \$ la tonne métrique est aussi prévue pour les sols ayant transité avant la signature. Les sommes totales prévues sont de l'ordre d'environ 6 millions de dollars et seront consacrées à l'entretien et à l'amélioration des aménagements des axes routiers utilisés.

Les camions emprunteront le chemin Saint-José entre le boulevard Taschereau et l'entrée du site ainsi que le boulevard Taschereau, uniquement pour la portion au sud-ouest du chemin Saint-José. Les horaires seront limités de 7 h à 18 h du lundi au vendredi, ainsi que de 9 h à 15 h le samedi, et ce, exclusivement pour la livraison de sols.



DEMEUREZ
INFORMÉ



ville.LAPRAIRIE.qc.ca/covid19

Le propriétaire s'engage, par ailleurs, à nettoyer les rues publiques d'accès à l'aide de camions à eau et de balais mécaniques, à installer un système de nettoyage des camions à la sortie du site, à faire mesurer le niveau de bruit par une firme indépendante et à éviter tout remblaiement des zones situées à proximité des résidences en période estivale.

Le texte complet de l'entente est disponible sur le site Internet de la Ville dans la section sur la démarche de participation publique concernant l'avenir du terrain de l'ancienne briqueterie Briques Meridian : ville.laprairie.qc.ca/avenir-terrain-ancienne-briqueterie.

À propos de La Prairie

Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son site patrimonial, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent sont quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 192 résidents.

— 30 —

Source :

Service des communications

Ville de La Prairie | 450 444-6635 | communications@ville.laprairie.qc.ca



DEMEUREZ
INFORMÉ



ville.LAPRAIRIE.qc.ca/covid19